

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr. ; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne ; Echos, 2 fr. ; Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers, 1 fr. ; Reclames en troisième page : 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

TUNIS — 4, RUES LÉON-ROCHES & ANNIBAL, 6 — TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

GÉRANTS MAL LÉCHÉS

LA SPOILIATION DE KALAA-DJERDA CONTINUE...

QUELQUES réflexions nécessaires après le Concours

Nous avons, dans notre précédent numéro, fait l'éloge du Concours général de Tunis qui vient de fermer ses portes, et nous avons également adressé à ses organisateurs nos sincères félicitations.

Nous n'en sommes que plus à l'aise aujourd'hui pour signaler certaines déficiences, pas très graves heureusement, et formuler quelques critiques qui, pour être dites avec la plus entière franchise, n'en sont pas moins dépourvues de malveillance quelconque. Au surplus, ces critiques ne s'adressent point à l'œuvre en elle-même ni à ses conséquences si profitables à la Tunisie dont elle démontre d'une façon éclatante les progrès accomplis à l'ombre de notre drapeau.

Nous sommes loin de tous ces confrères pour qui de pseudo-promenades à travers les stands ont été un véritable Pactole, et qui garderont du Concours général de 1913 le plus doré des souvenirs. Que nos lecteurs n'aillent pas croire, au moins, qu'un sentiment de jalousie nous pousse à élever quelques objections parce que nous n'avons pas profité personnellement ou pécuniairement de cette exhibition.

Notre seul but est de pouvoir être utile et, en signalant les imperfections que nous avons constatées, en empêcher le retour dans l'avenir.

Tout d'abord, le terrain était réellement trop réduit parce qu'on n'avait peut-être pas prévu une pareille affluente d'exposants, aussi l'espace était-il parcimonieusement mesuré. Tel qui avait demandé quatre mètres n'en put obtenir que deux et tel autre qui avait besoin d'un emplacement large a dû se contenter d'être extrêmement gêné entre des voisins qui l'étaient tout autant que lui.

A telle enseigne que, de cet encombrement, des inconvénients ont résulté, aussi préjudiciables au public qu'aux exposants et à l'Etat lui-même.

Forcés d'accepter une place restreinte, les exposants ont payé en conséquence et les recettes de l'Etat s'en sont ressenties d'autant. En outre, au lieu d'exposer une grande quantité de produits et d'objets, on s'est contenté d'apporter sur le terrain du Concours le strict nécessaire, et la manifestation pacifique s'est trouvée moins grandiose.

La leçon de choses vivante que le peuple pouvait puiser en parcourant l'exposition a été donc amoindrie et forcément peu profitable. Tout était entassé dans un méli-mélo, pittoresque et original peut-être, mais à coup sûr privé de cette distinction créée par l'ordre et l'espace.

Certains jours et à certaines heures l'affluente des visiteurs était telle, la cohue si forte, la foule si dense, qu'il régnait dans les pavillons, trop petits, une telle chaleur

suffocante que l'on n'avait plus qu'une idée : déguerpir au plus vite en renonçant à admirer les nombreuses et si belles choses offertes aux regards charmés.

C'est vraiment dommage, et nous espérons que le Concours prochain sera établi sur un terrain au moins dix fois plus vaste que celui de cette année, car il faut prévoir l'augmentation de la population et les progrès accomplis d'ici là, et pour éviter l'écrasement et l'étroitesse que nous déplorons aujourd'hui.

Enfin, l'on a reconnu que dix jours d'exposition n'étaient point suffisants pour permettre à tous les habitants de Tunis et aux nombreux visiteurs de l'intérieur de se rendre au Concours, et pour cela l'on a prolongé d'une journée encore la durée du Concours. Mais pourquoi diable, dès le neuvième jour, les animaux étaient-ils rentrés chez leurs maîtres, ainsi qu'une grande quantité d'objets divers, de sorte qu'il n'y avait plus à regarder, pour les retardataires, que les puissantes machines agricoles qui, du reste, ne fonctionnaient plus comme aux premiers jours et semblaient presque abandonnées dans un désert ! Quelle déception ont dû éprouver les visiteurs payants des dernières journées ?

Souhaitons que la future manifestation de ce genre ait une durée d'une vingtaine de jours au moins.

Ne mentionnons que pour mémoire le mécontentement causé par la distribution des récompenses. Les protestataires trouvaient que les divers jurys étaient, comme à plaisir, composés souvent de personnes aux antipodes des matières qu'elles devaient primer et qu'ainsi les plus dignes ne furent point toujours les mieux distingués.

D'où joie de médiocrités élevées aux nues et grimées de dents de mérites réels méconnus, tenus quelque peu dans un dédain assez blessant.

J. VÉHEL.

BILLET DE LA SEMAINE

Petites choses, grands effets

Connaissez-vous le signe distinctif des caïds tunisiens ? Nous, pas.

Nous avons eu beau chercher, nous n'avons rien trouvé sur la matière pas plus que sur le "corps" de ces fonctionnaires. Nous en avons vu accoutrés de toutes les façons tandis qu'en Algérie on leur a donné ce beau burnous rouge qui est d'un très bel et imposant effet.

Pourquoi n'en est-il pas de même en Tunisie ?

Quelques-uns des représentants de l'autorité tunisienne indigène sont revêtus du costume de colonial, d'autres, de celui de général, qui n'ont rien de remarquable,

malgré les parements d'or dont ils sont agrémentés.

Et puis, ces uniformes détonnent, vus à la campagne, dans le bled, au milieu de la foule d'indigènes.

Les caïds semblent grotesques dans ces vêtements noirs qu'ils n'ont pas l'habitude de porter, car tous les caïds ne revêtent pas habituellement le costume européen comme certains de nos amis indigènes qui le portent de la façon la plus aisée.

A-t-on rien vu de plus majestueux que ces caïds algériens, drapés dans leurs burnous rouges, soutachés d'or qui, deux ou trois fois par an, circulent dans les rues d'Alger-la-belle, venus pour répondre à quelque invitation du Gouverneur général pour une de ces réceptions féériques dans ce palais enchanteur de Mustapha-Supérieur ?

Ces fêtes resplendissantes tant par le cadre que par l'affluente sélecte et énorme qui y vient assister de tous les points de l'Algérie contribuent pour une large part à la prospérité du commerce. On y accourt avec frénésie du fin fond des trois départements et pendant trois ou quatre jours Alger présente une animation extraordinaire.

Malgré les nombreux hôtels, on a peine à trouver à s'y loger si on n'a pas pris la précaution de retenir des chambres bien longtemps à l'avance.

Les restaurants et les magasins font des affaires d'or.

Pourquoi n'en est-il pas ainsi à Tunis ? Pourquoi ne suivrait-on pas l'exemple en Tunisie ?

Ici, on a l'habitude de donner des fêtes par petits paquets, et ce sont toujours les mêmes figures qu'on y rencontre souvent sans charme.

Pourquoi n'imiterait-on pas l'exemple de l'Algérie, pourquoi ne lancerait-on pas des invitations dans toute la Régence y compris les caïds, à qui l'on donnerait le burnous rouge ?

Une fête pourrait être donnée pendant la session de la Conférence et une ou deux autres dans le courant de l'hiver.

On nous objectera, peut-être, que la Résidence générale est trop petite et se prête peu à de grandes fêtes, d'accord, mais on a tout de même de la place avec le vaste jardin que l'on pourrait diminuer un peu pour édifier un local spacieux, à défaut d'un palais qu'on pourrait élever au sommet du Belvédère, copié sur celui de Mustapha Supérieur et qui compléterait très heureusement notre admirable parc.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Notre Journal. — Les ateliers de notre imprimerie étant fermés dimanche et lundi à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, notre prochain numéro n'apparaîtra pas mardi prochain 13 mai.

Notre Rédaction Nous rappelons que depuis le 1^{er} mai M. Joseph Ganouna, secrétaire de la rédaction de la PETITE TUNISIE SOCIALISTE, a cessé d'appartenir à notre rédaction pour se consacrer entièrement à sa revue le « Judaïsme Tunisien ».

Il est remplacé par M. J. VÉHEL qui collaborait depuis quelques années à notre journal.

Nous profitons de cette circonstance pour rappeler que toute la correspondance, rédaction et administration, abonnements, mandats, etc., doivent être adressés au Directeur.

Le Résident général en tournée. — M. Alapetite est parti samedi matin, 26 avril, par le train de Sfax, pour effectuer, dans les territoires du Sud, un voyage d'inspection. Il est rentré hier soir à Tunis, accompagné du commandant Roux et de Mlle Marguerite Alapetite qui a supporté vaillamment les fatigues de la rude randonnée.

On se rappelle que le sieur Millet avait projeté d'accompagner M. Alapetite dans sa tournée à Bou-Grara. L'abominable fripouille n'a pas osé venir revoir le champ de ses tristes exploits. Pour une fois, il a eu un éclair de raison.

Est-ce que celle-ci lui serait venue avec l'âge ?

Tout est bien, qui finit bien, et M. Alapetite nous saura gré, certainement, d'avoir écarté de sa route la perspective peu enviable de recevoir, contraint et forcé, un prédécesseur parti sous les huées et cordialement détesté, même de ceux qui l'approchaient.

Simple question. — On nous pose la question suivante, que nous soumettons à qui de droit, car nous n'avons pas la compétence juridique pour y répondre : « Un individu a été déclaré en état de faillite après avoir su mettre à l'abri un magot important. Ce magot a servi à acheter un autre fonds de commerce qui est exploité sous le nom d'un tiers — mettons concubine — aussi ce failli n'a jamais cherché à obtenir un concordat, de sorte qu'il est toujours en état de faillite ouverte. »

« N'y a-t-il, dans le code, aucun article qui vise le cas et n'est-il pas possible de faire rendre gorge à un débiteur qui se moque aussi aimablement de ses victimes ? »

Gérants mal léchés. — Certains bénéficiaires de bureaux de tabac croiraient déchoir que de les gérer eux-mêmes, aussi confient-ils ce soin, généralement, à des indigènes mal léchés, qui auraient besoin d'être sérieusement rappelés à l'ordre. De ce nombre, un n'est pas très éloigné de la poste et la gare, qui nous semble avoir besoin d'une sérieuse leçon de civilité puérile et honnête.

Mais au fait, est-ce que l'administration est consultée dans le choix de ces particuliers, est-ce qu'ils produisent des certificats de moralité et d'honnêteté que l'on est en droit d'exiger d'eux avant d'être admis à gérer sinon à exploiter pour leur propre compte les bureaux de tabac de certains ou plutôt de certaines bénéficiaires ?

Un maire... bolide. — C'est dans un journal d'Algérie que nous trouvons l'in vraisemblable information suivante : « M. X..., conseiller général et maire

de..., après une très courte apparition à..., venait pour prendre contact avec la population, mais, sans doute, après réflexion faite, il repartait le lendemain pour une destination inconnue ! »

Que dites-vous de ce maire qui, au lieu de prendre contact avec ses administrés, s'enfuit vers une destination inconnue ?

Les habitants du pays offrent un chèque de soixante mille balles tiré sur l'Ouenza à celui qui leur ramènera leur maire-bolide, mort ou vif, car ils désirent avoir avec lui des explications décisives, qui seront peut-être dépourvues d'aménité.

Au B.-G. — Il paraît que l'agent dirigeant du Bône-Guelma dont nous avons parlé, il y a quelque temps, comme faisant voyager sans permis une personne qui l'approche de très près, protesterait *per fas et nefas* contre nos dires.

Il nous serait trop facile de le confondre, aussi préférons-nous nous en tenir là.

Encore une fois, si nous l'avons pris à partie, c'est uniquement parce qu'il s'est montré excessivement dur vis-à-vis d'inférieurs qui ont dû quitter la Compagnie.

Quand on est soi-même morveux, on doit savoir se montrer pitoyable envers des sous-ordres, qui ont du moins l'excuse de maigres traitements.

— Notre ami M. Delarue, ingénieur-chef des services algériens du Bône-Guelma à Bône, est nommé en même temps officier d'Académie et officier du Nichan-Iftikhar.

Nous le félicitons très sincèrement et très amicalement.

M. G. d'Esparbès en Tunisie. — Nous recevons de notre confrère M. G. d'Esparbès la lettre suivante, que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

Marseille, 26 avril 1913.

Mon cher Confrère,

Me trouvant dans l'obligation, par suite de la très prochaine visite du Président et du Roi d'Espagne au Palais de Fontainebleau, dont je suis le Conservateur, de remettre après la visite du Roi en France ma série de conférences en Algérie et Tunisie, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'excuser auprès de vos lecteurs de ce fâcheux contretemps qui, d'ailleurs, ne fait qu'éloigner de quelques jours mon passage dans votre admirable pays, dont je viens de chanter la gloire dans une série de contes qui doivent paraître prochainement en librairie sous le titre de *La prise de la Smala*.

Avec mes remerciements, croyez, mon cher confrère, à toute mon amicale sympathie.

G. D'ESPARBÈS.

L'Annuaire des Mines de l'Algérie, édition 1912-13, par notre excellent confrère et ami M. Louis Schiffmacher, publiciste, directeur du *Réveil de Souk-Ahras*, vient de paraître.

C'est un ouvrage que tout le monde des mines voudra posséder dans sa bibliothèque, car il contient tous les renseignements de nature à les intéresser. H. Morin, éditeur, 11, rue Dulong, Paris.

Passez l'été dans la Haute-Savoie et vous reviendrez avec une santé florissante. Hôtels-pensions pour toutes les bourses depuis 3 fr. 50 par jour, tout compris.

Pays sain, agréable, frais, cure de lait, d'altitude, eau minérale, etc., etc.

Un peu plus de générosité, confrère ! — A propos de la vente dans les rues, lors de la fête fédérale des Mutualistes, par de charmantes jeunes filles, du petit drapeau tricolore, notre bon confrère Ravelet s'élève véhémentement sur ce qu'il appelle « un véritable droit de passage ».

D'abord, le bon co-directeur de la T. F. n'était nullement obligé de « se fendre » de dix centimes à l'appel souriant et timide des petites demoiselles quêteuses, et il pouvait très bien imiter l'exemple de ces bourgeois qui repoussaient d'un geste peu poli l'offre de voir leur boutonnière ornée à si bon compte.

Donc, pourquoi son cri de putois ? D'autant plus que les dites jeunes personnes avaient reçu la consigne — scrupuleusement — de ne pas accepter de dons.

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS, Tunis

puleusement observée — de ne point harceler les passants, et que l'argent qu'elles ramassaient était destiné à aller soulager bien des souffrances.

Un peu de charité chrétienne, R. P. Armand!

A propos d'El-Barouni. — Nous avons narré, dans un précédent numéro, les avatars de Suleiman El Barouni, le chef tripolitain qui vint, il y a quelques jours, à Tunis, pour traiter avec le Consul général d'Italie de certaines conditions définitives de la paix.

A ce sujet, nous pouvons rappeler que les mots « El Barouni » ne sont que la prononciation arabe des mots italiens « Il barone » (le baron). A Tunis, dans la rue Tronja, il existe une impasse qui porte le nom d'impasse El Barouni. Elle doit cette appellation à l'ancienne demeure d'un baron italien converti autrefois à l'islamisme pour les noires prunelles d'une belle odalisque musulmane qu'il épousa et dont il eut des enfants actuellement vivants.

Le Barouni tripolitain serait-il aussi le descendant de quelque noble seigneur péninsulaire passé sous la bannière du Prophète à l'époque, déjà lointaine, où les navires des pirates barbaresques sillonnaient les mers et où il y avait tant de renégats chrétiens?

Ché lo sa!

Toujours est-il que les indigènes de la Régence, mécontents de l'attitude du mandataire tripolitain, lui auraient décoché le sobriquet suivant, légère déformation de son nom : *Slimane ou baroudi* (poisson et poudre de guerre), qui est le plus mauvais souhait qu'ils adressent habituellement à leurs pires ennemis.

L'auto résidentielle en panne. — Par suite d'une panne à l'auto résidentielle entre Gabès et Sfax le train qui quitte Sfax à 10 h. 10 matin est parti avec 35 minutes de retard de cette gare, néanmoins il est arrivé à Tunis à son heure réglementaire.

Ce qui prouve que la vitesse des trains pourrait être sensiblement supérieure dès maintenant, sans attendre la fin des travaux entrepris.

A vendre 150 actions de la Société des Mines de Charren, libérées de 50 fr., à 25 fr. Ecrire à M. F. Duval, 128, boulevard de Courcelles, Paris.

La Banque de l'Algérie

M. Emile Broussais, député, et M. Bussière, sénateur, avaient adressé des questions écrites au Ministre des Finances, à l'effet de savoir s'il est intervenu directement ou indirectement auprès de la Banque d'Algérie à l'occasion du taux de son escompte; s'il existe un moyen pour l'Etat d'imposer à la banque un taux d'escompte déterminé; quel est le taux d'intérêt payé par la banque sur le compte des avances du Trésor; si ce taux est fixé par une convention ou si l'Etat peut le modifier arbitrairement; si l'Etat peut exiger le remboursement par la banque des sommes dues par elle au Trésor; enfin, s'il a le droit de faire cesser les versements effectués par ses comptables au crédit du compte du Trésor et d'exiger de la banque le remboursement en numéraire des billets détenus par ces comptables ou si, au contraire, une convention détermine sur ces deux derniers points les obligations et les droits de l'Etat et de la banque. *Le Journal Officiel* a publié la réponse suivante — identique pour les deux questions : « En élevant à 6 0/0 le taux de son escompte, la Banque de l'Algérie a estimé que cette décision répondait aux nécessités présentes, à la sauvegarde des intérêts généraux en présence. C'est dans la limite de son pouvoir d'appréciation qu'elle a pris cette mesure. Il n'existe d'autres clauses réglant la situation de la Banque de l'Algérie que celles qui figurent dans les conventions des 30 Janvier 1900 et 30 Novembre 1911 respectivement approuvées par les lois des 5 Juillet 1900 et 29 Décembre 1911. Exception est faite en ce qui concerne le taux d'intérêt servi par la banque sur les fonds déposés en compte courant par le trésor qui a été réglé par décision ministérielle après entente avec la banque. Ce taux est fixé ainsi qu'il suit : 1 0/0 à partir de 20 millions jusqu'à 25 millions; 2 0/0 à partir de 25 millions jusqu'à 30 millions; 2 1/2 0/0 à partir de 30 millions jusqu'à 60 millions; 2.75 0/0 à partir de 60 millions. »

Sous la signature de l'économiste.

te distingué E. Chauvin, *l'Echo d'Alger* publie la note suivante :

Les commerçants d'Algérie qui paient 6 0/0 d'escompte depuis la fin de 1912 et qui paieront peut-être encore plus cher si la Banque d'Algérie, dont l'encaisse croît sans cesse, continue à pourchasser sa chimère de la « diminution du compte du Trésor », apprendront sans doute avec plaisir qu'il n'y a guère qu'ici que de pareilles expériences peuvent durer très longtemps. Dès le 27 Avril, la banque d'Angleterre a abaissé le taux de son escompte de 1 1/2 0/0. Et cependant l'Angleterre vient de payer quatre millions de livres en appel de fond sur des emprunts récents! Il est vrai que les dividendes ne se sont pas élevés brusquement en un an dans la proportion de 60 à 90 francs!

La Fête de la Mutualité

La manifestation annuelle par laquelle la Fédération des Œuvres de Mutualité de la Régence tend à affirmer son existence et qui sert en même temps de moyen de propagande dans les masses populaires, n'a point obtenu la semaine dernière le succès qu'auraient mérité les dignes efforts de ses promoteurs.

La revue des Sociétés sur l'avenue Jules-Ferry a été plutôt pitoyable. Sur près de 150 associations et groupements divers inscrits pour ce défilé monstre, une vingtaine environ y ont pris part. Les forces de police déployées pour contenir la foule accourue pour admirer ce spectacle en ont été pour leurs frais, car la foule était si clairsemée que seuls les agents et commissaires de police ainsi que quelques rares curieux formaient la haie sur le parcours. Les nombreuses chaises alignées sur le trottoir pour recevoir les invités étaient demeurées vides et à la tribune officielle, en dehors du comité organisateur et du représentant du Résident général, il n'y avait guère que les présidents des sociétés qui, commissaires de la fête privés de fonctions par suite de l'abstention populaire, s'étaient massés sur le parvis du théâtre pour..... faire nombre.

De cet insuccès, il ne faut point accuser le Comité d'organisation qui a peiné nuit et jour pour la bonne réussite de cette manifestation de solidarité sociale. L'heure matinale à laquelle on a voulu faire cette revue est probablement la cause de cet échec. Que diable, au début d'avril on pouvait carrément l'annoncer pour dix heures du matin; il ne fait point si chaud à ce moment là comme au 14 juillet pour la revue militaire qui se fait à sept heures du matin.

Les autres parties du programme auraient fait également choublanc, n'était la coïncidence avec le Concours général et la fête des Agriculteurs qui a donné un certain relief aux réjouissances mutualistes.

Par contre, la retraite aux flambeaux a fort bien réussi, et la vente du petit drapeau tricolore très fructueuse.

Un de nos confrères, à ce propos, a narré tout au long les incidents survenus entre la Croix-Rouge et la Fédération Mutualiste au sujet de la vente de cet insigne; nous ne voulons pas nous en mêler et nous formulons le vœu qu'un prompt arrangement intervienne entre les parties en litige.

Pour réussir, la fête annuelle de la Fédération a besoin d'être préparée longtemps à l'avance, car cette année, talonné par l'imminence de la date fixée, le Comité, malgré les nombreux concours dont il disposait, n'a pu que mettre en pratique un programme élaboré un peu au pied levé, et la population, non stimulée, a répondu par une indifférence fort regrettable.

On saura donc profiter des enseignements de cette année pour faire, en 1914, quelque chose de plus marquant et de plus grandiose.

Un Mutualiste.

LES Phosphates Tunisiens

Une interpellation

Notre excellent collaborateur, Charles Dumas, qui effectua un voyage d'études dans l'Afrique du Nord et qui se fera un plaisir de nous réserver les premières et meilleures pages de ses impressions, nous communique la dépêche suivante qu'il a adressée de Kalaâ-Djerda (Tunisie), au Ministre des Affaires étrangères :

Kalaâ-Djerda, 21 avril.

Monsieur le Ministre.

Après avoir constaté par moi-même la façon scandaleuse dont les Arabes dévolutaires des terres phosphatières habous de Kalaâ-Djerda continuent à être dépouillés au profit d'une société exploitant contre toute légalité, et les vexations odieuses et indignes auxquelles ces Arabes sont quotidiennement en butte, j'ai l'honneur de vous informer que je vous interpellerai à la rentrée sur les mesures que vous comptez prendre pour faire cesser cet état de choses.

Agréer, Monsieur le Ministre, mes sentiments de haute considération.

Charles DUMAS, député.

(*Le Courrier du Parlement*, 27 avril 1913).

La spoliation continue !...

Les actions de la Société des Phosphates Tunisiens ont subi un recul de 25 francs depuis l'annonce de l'interpellation de M. Charles Dumas, député de l'Allier.

On annonce que l'avocat de cette ténébreuse affaire aurait été mandé à Paris pour y fournir une consultation juridique écrite, réclamée par le conseil d'administration.

Une consultation juridique ? Il faudrait que l'avocat-conseil de la Société soit capable de la rédiger, car d'après ce que l'on dit à Tunis, c'est avec toutes les peines du monde qu'il aurait passé son droit sans avoir son baccalauréat n'ayant jamais fréquenté que l'école des frères ignorants. Ce serait un Maltais, fraîchement naturalisé et c'est comme Maltais qu'il aurait obtenu les dispenses qui lui ont permis d'obtenir sa licence. Quand il plaide, sa parole ne serait pas désagréable à entendre, mais ce sont les arguments produits qui sont à pouffer. On sent le milieu d'où est sorti cet avocaillon de sous-préfecture. Attendons son rapport.

(*La Bataille Financière*).

LA HERNIE

Tous les hernieux torturés par les ressorts rigides ou déçus par la contention illusoire des mauvais bandages, doivent avoir recours aux appareils sans ressort brevetés de A. CLAVÉRIE, les seuls universellement adoptés, comme procurant, sans aucune gêne, la réduction immédiate et définitive de la dangereuse infirmité.

Ces merveilleux appareils qui ont obtenu un **Grand Prix à l'Exposition de Londres 1912** sont les seuls qui procurent la réduction absolue de l'infirmité.

Conseils, renseignements et « *Traité de la Hernie*, franco et discrètement sur demande. A. CLAVÉRIE, 234, faubourg St-Martin, Paris.

PROPOS DE HUITAINE

« Balançoire électorale ». — La clôture du Concours. — Les semaines rouges se suivent et se ressemblent.

— Le péril indigène et l'arabofolie.

La huitaine écoulée a été la semaine des mutualistes. Nos braves altruistes français ou indigènes, unis dans un même idéal de solidarité sociale, ont fraternisé à grand fracas dans nos rues et dans nos théâtres. Ils ont démontré, une fois de plus, que sur le terrain de la charité chacun savait faire abstraction de ses opinions personnelles.

C'est ce qui détermina leur président, M. le comte de Warren, de dire, dans un récent discours qui fit quelque bruit, que la politique ou la religion ne sauraient trouver place dans les sentiments de la brillante cohorte mutualiste. Par contre, nos bons réactionnaires, dépités, sentant bien où le bât les blessait, protestèrent contre le langage du président de la Fédération d'assistance. L'un de leurs porte-plumes même, le confrère Rat-pelé, ne craignit point de qualifier de « balançoire électorale », destinée à préparer l'opinion pour les futurs renouvellements de mandats, la phrase hardie et juste de M. de Warren.

Allons, le truc des rétrogrades est toujours le même : insuffler la haine et la division en toute occasion, tout en piaillant sur les toits que ce sont les républicains qui introduisent partout cette santonie politique.

Des cambrioleurs ingénieux, poursuivis par la foule, crient eux-mêmes « Au voleur, arrêtez-le ! », détournent ainsi l'attention et passent pour d'honnêtes vengeurs de la morale publique.

La semaine dernière a vu également la clôture du Concours général de Tunis. Ce fut une éclatante manifestation des progrès accomplis depuis plus de trente ans sur cette terre beylicale par la République Française.

Chose curieuse : tout le monde s'est senti le besoin d'être exposant et chacun s'est aperçu tout-à-coup qu'il avait quelque chose à faire figurer parmi l'incommensurable et hétéroclite quantité d'objets qui sollicitaient l'attention des promeneurs et.... des jurés.

Depuis les denrées alimentaires jusqu'aux liqueurs les moins préconisées, depuis les animaux gras jusqu'aux insectes momifiés fixés par des épingles sur des cartons adéquats, depuis les machines agricoles les plus ingénieuses jusqu'aux outils les plus rudimentaires, tout figura et tint à avoir sa place sur le terrain situé en face du Belvédère.

On regardait, on admirait, on souriait, on échangeait ses impressions, tout en écoutant le bagoût des innombrables camelots installés dans cette foire colossale, on faisait emplette de quelque menu objet tentant, on se bourrait les poches de prospectus et de réclames, en s'empiffrant de victuailles que les exposants faisaient déguster avec une générosité sans égale, puis on rentrait chez soi, las, fourbu, avec la ferme conviction intime d'avoir constaté de visu les progrès accomplis depuis trente ans sur cette terre beylicale par la République Française....

En vérité, je vous le dis, ce fut une éclatante manifestation de civilisation !...

Depuis déjà de longs mois, il ne se passait guère huit jours sans que nous ayons à déplorer un crime commis à Tunis par la férocité sicilienne ou indigène. Chaque semaine avait son cadavre. Police, justice, gendarmerie sont sur les dents.

Après l'assassinat de Nizard, le meurtre et suicide de la rue Annibal, dans le calme du petit garni situé derrière le Magasin Général. Puis ce fut le tour du guet-apens de Sedjoui, la vendetta de la rue Sidi-Mordjani, etc., etc.

Cette semaine n'a pas voulu être en reste avec ses devancières et elle a tenu également à avoir son meurtre. Un pauvre horloger juif était en train de retaper paisiblement quelque vieille pendule dans son échoppe quand un musulman de ses amis vint lui faire voir un revolver dont il avait fait l'acquisition pour se défendre, paraît-il, contre des ennemis imaginaires. L'Israélite, prudeur, le prie de se dispenser de cette exhibition. Tout-à-coup, pan ! une balle s'échappe de l'arme comme par hasard et vient frapper le malheureux horlographe au cœur après lui avoir traversé la main que, par un geste instinctif, il avait avancée au-devant du projectile meurtrier. Un sergot accourt et arrête notre Arabe.

Avant de rendre l'âme, le pauvre hère avait, dit-on, affirmé que ce ne fut qu'un accident sans préméditation; quant à l'assassin, il jure, par Allah, qu'il n'avait eu aucun revolver et ne se trouvait même pas, à ce moment, dans la boutique de sa victime.

Toujours cette incurable mentalité contre laquelle s'élève, depuis bientôt un quart de siècle, cet excellent M. de Carnières.

Dans le dernier numéro du *Colon Transi*, prenant texte de l'émeute de Hanoi

et de la constitution au sein de notre Parlement d'un groupe pour la défense des indigènes, un des fidèles lieutenants du Grand Hoberneau de Soliman tombe à bras raccourcis sur les Arabes qui n'en peuvent mais et émet des doutes sur le loyalisme de nos protégés coloniaux.

Cet éditorial, qui remplit trois grandes colonnes, est bourré de citations tendant à prouver que les naturels de nos possessions d'outre-mer nourrissent les plus noirs desseins à notre endroit et sont à l'arrêt de toutes les occasions propices pour se débarrasser de notre tutelle.

A en croire l'auteur de ladite tartine, la constitution de pareille Ligue pour la défense des intérêts indigènes réveillerait au sein de la masse de ceux-ci des espoirs que nous croyions d'aparus et qui ne seraient qu'assoupis. Cette Ligue, affirme-t-il, est un danger public, « à la veille surtout d'un conflit franco-allemand et dans la tension politique où nous vivons ».

Entre l'arabophilie et l'arabophobie ou plus simplement l'arabofolie, notre cœur balance. Chacun, suivant ses désirs ou ses convictions, noircit à plaisir le tableau ou le fait des plus riants. Entre les deux il y a place pour un juste milieu qui sait discerner en toutes choses le bon du mauvais, le danger réel des périls illusoire....

Victor.

Les dessous de la Finance

Un mouvement d'opinion très sérieux s'est produit au sein du Parlement à la suite de récentes interprétations sur les agissements clandestins de certaines grandes banques on désire vivement que la lumière complète soit faite sur l'organisation intérieure et surtout occulte de nos grands établissements de Crédit et sur la nature des opérations auxquelles ils se livrent. On comprend enfin le danger que présente pour le pays la concentration dans quelques caisses d'une grande partie de la fortune nationale sous forme de dépôts et cela sans aucun contrôle. Il est évident qu'en cas de crise on accablait violemment et avec raison les Pouvoirs publics, le Parlement de n'avoir pris aucune mesure de protection à l'égard de ces dépôts. Les établissements de crédit qui reçoivent des dépôts ne sont en effet l'objet d'aucun contrôle, d'aucune surveillance au sujet de l'emploi qu'ils en font, et il est de notoriété publique qu'une grande partie des dépôts faits chez eux a servi à assurer le succès des emprunts étrangers contractés en France par l'intermédiaire de ces établissements.

Il est non moins notoire qu'une forte partie de ces dépôts a émigré en Allemagne sous la forme de r'escompte de papier d'origine allemande.

On ne trouverait dans le bilan des banques françaises aucune indication et certains sont, à ce point de vue, des modèles de lucidité. On se demande même comment les actionnaires peuvent s'en contenter. Mais si un actionnaire a le droit de notre pas très curieux, le Gouvernement, lui, a le droit de l'être, car il est le protecteur naturel des milliers d'épargnants, qui ont confié aux établissements de crédit plusieurs milliards; et ces épargnants sont bien convaincus que le Gouvernement exerce un contrôle sur leur emploi. Or si extraordinaire que cela paraisse, il n'en exerce aucun; il n'a aucun pouvoir de le faire.

Si depuis quelques années les emprunts étrangers se sont multipliés en France, au point de créer à nos valeurs nationales une concurrence qui s'est traduite par une dépréciation colossale de notre rente nationale, de notre fortune mobilière et, disons-le, par une grande insécurité de nos placements, c'est grâce à la double organisation des grands établissements de crédit qui a permis :

1° De drainer, grâce à un formidable réseau de succursales en province, les capitaux français dans les caisses du siège central.

2° De traiter à meilleur compte, pour les établissements de crédit, les emprunts étrangers que ces succursales étaient ensuite chargées de placer.

L'organisation occulte de ces établissements de crédit a été expliquée dans un volume signé Lysis, qui fut grand bruit lors de sa publication et qui contient la reproduction des pièces officielles, de circulaires fort significatives.

Publié à un moment où les conséquences de l'exode systématique de nos capitaux, préparé, provoqué par nos établissements de crédit, n'apparaissent pas encore aux yeux de l'opinion cet ouvrage n'eût pas, malgré les polémiques auxquelles il donna lieu dans les milieux financiers, le pouvoir de susciter un débat parlementaire mais il n'en constitue pas moins une base sérieuse de discussion.

STÉPHANE REVOLON

Successeur de DURIEUX & REVOLON

C'est tout d'abord sur cette question qu'il faut porter le débat :

Quelles sont les garanties directes qui entourent les dépôts de fonds effectués dans les grands établissements de crédit ? Que fait-on de ces fonds et quelle est la garantie qu'on a de leur remboursement en cas de crise ?

C'est au grand jour que la sécurité des dépôts doit être démontrée, et cela par un bilan détaillé, complet.

Tout établissement de crédit qui reçoit des dépôts de fonds doit être placé sous un régime spécial. L'emploi de ces fonds doit être réglementé, et, par les états régulièrement établis, contrôlables, il doit être permis d'en constater la représentation à tout moment.

Outre que cette mesure rassurerait l'opinion, dégagerait la responsabilité de l'Etat, elle aurait pour effet, on peut en être certain, de restreindre l'exportation de nos capitaux. Leur exode a pris depuis quelques années un développement absolument inquiétant et il constitue un véritable danger pour le pays, car cet exode est absolument disproportionné avec la puissance d'épargne de la France, et il ne peut se produire que par l'arbitrage de nos valeurs nationales contre des valeurs étrangères, arbitrage provoqué par les agents et les démarcheurs des banques qui ont intérêt à provoquer cet exode.

On fait miroiter aux yeux de l'Epargne le supplément de revenu que produisent les valeurs étrangères, mais on lui dissimule soigneusement la différence de garantie qui existe entre nos bonnes valeurs et les valeurs exotiques dont on inonde le marché.

Dans les périodes de trouble, nos valeurs ont toujours trouvé acquéreurs. Que ferait-on de ces valeurs mexicaines, brésiliennes ou argentines, alors que pendant la guerre russo-japonaise, qui ne pouvait mettre en danger un puissant empire comme la Russie, nous avons vu les fonds russes devenir pendant un moment invendables sur notre marché.

Cette situation présente une gravité qui ne permet pas qu'on la solutionne par de vagues promesses. Il est urgent d'agir énergiquement.

Réglementez les dépôts de fonds, exigez-en le placement, partiel tout au moins, en valeurs français, et renforcez la partie qui doit rester liquide, en espèces, pour faire face aux nécessités des remboursements immédiats.

Exiger, pour accorder la cotation des emprunts étrangers, qu'on accorde à notre commerce à notre industrie, des avantages palpables, et ne permettez pas en ouvrant aux pays neutres qui viennent solliciter nos capitaux qu'ils grèvent à leur entrée chez eux, nos marchandises de droit prohibitifs.

Nous avons parlé des emprunts étrangers qui encombrant notre marché et compromettent la solidité. Nous avons parlé de la nécessité de protéger notre épargne en assurant la sécurité de ces dépôts ; nous allons parler maintenant des introductions occultes qui se font par l'intermédiaire de nos grands établissements de crédit et qui constituent une véritable exploitation de l'épargne.

On sait que la loi française, pour protéger l'épargne contre les majorations nécessaires des apports dans les sociétés anonymes, a exigé l'immobilisation des titres d'apport pendant deux ans à dater de la constitution d'une société.

Pourquoi permettons-nous à des étrangers de venir vendre chez nous librement, et souvent avec de scandaleuses majorations, des titres que nous défendons à nos nationaux de négocier ; n'est-ce pas indigne ?

Il faut cependant savoir si nous assisterons longtemps encore à un pareil état de choses ; si aucune mesure, une loi quelconque ne viendront pas restreindre l'exode de nos capitaux, assurer des garanties aux dépôts de fonds, effectués dans les établissements de crédit, réglementer l'introduction et la négociation des valeurs étrangères, et si, au milieu de l'Etat, à côté des pouvoirs publics, existera longtemps encore une puissance occulte qui détient l'une des plus grandes forces qui restent à la France.

HENRY PATÉ,
Député de Paris.

Crock-Notes

Impressionnante manifestation patriotique

Dimanche matin, la Fédération des Sociétés de gymnastique de Tunisie, avec ses nombreux gymnastes en tenue, ses drapeaux, ses cliques, accompagnée de la musique des Zouaves et de celle des Sapeurs-Pompiers, s'est rendue, en grande pompe, à la Résidence générale pour y prendre le drapeau fédéral qui était confié à la Tunisie depuis une année et qui doit être prochainement remis à la ville de Vichy, qui en aura la garde pendant également une année.

Divers discours, empreints du plus pur patriotisme, ont été prononcés par M. Dobler, Délégué à la Maison de France, et

plusieurs autres hautes personnalités qui, toutes, ont exhorté la jeunesse d'Afrique à aimer tous les jours davantage la Patrie française et la République « et à rallier, à la moindre alerte, nos trois couleurs ».

Puis, ce fut une longue promenade, à travers nos rues, du brillant cortège qu'escortait un grand concours de population. Sur tout le parcours, les applaudissements et les vivats éclataient, saluant notre ardente jeunesse, espoir du pays, et les étendards qui, fièrement, claquaient au vent.

Des aubades ont été données aux personnalités qui ont témoigné leur intérêt lors de la fête fédérale de gymnastique de l'année dernière, ainsi qu'aux journaux républicains de notre cité.

Condoléances

La semaine dernière est décédé à Tunis M. J. Tayeb, fabricant de savons, père de notre ami M^e Nyssem Tayeb, avocat au barreau tunisien, qui, sous le pseudonyme de *El-Athir*, collabora autrefois assidûment à la *Petite Tunisie Socialiste* et à divers autres organes locaux.

Nous lui adressons nos sincères condoléances.

Ohé ! la voirie !

Dans la rue Malta-Srira, en face de l'école de garçons, il existe une sorte de cul-de-sac, voisin de notre imprimerie, conduisant à un fondouk. Cette impasse se remplit tous les jours d'ordures ménagères que le tombereau municipal n'enlève jamais. Cela répand dans le quartier une puanteur *sui generis*, et nous sommes à la veille de la canicule.

Prière à la Municipalité d'y remédier au plus tôt.

Conférence historique

Au moment où l'on parle d'instituer en France une fête nationale de Jeanne d'Arc, l'humble bergère de Domrémy qui incarne à un moment donné l'âme de la Patrie, notre secrétaire de la rédaction, M. J. Véhel, a voulu rappeler qu'en Tunisie, il y a déjà quatorze siècles, nous avons eu également une héroïne qui tint tête vaillamment à l'invasisseur et périt d'une façon tout aussi tragique.

C'est le sujet d'une attrayante conférence qu'il fit, avant-hier dimanche, dans le préau converti de l'école des filles de la rue El-Mechnaka, devant un auditoire aussi nombreux que choisi, qui ne lui ménagea pas ses marques d'approbation.

La « Belle Kahina », l'héroïne tunisienne de l'époque berbère, dont le nom et l'existence étaient seulement connus d'une rare élite, est aujourd'hui, en quelque sorte, vulgarisée grâce aux efforts méritoires de notre collaborateur, qui a demandé, en terminant, que les Municipalités de Tunis et des autres importantes villes de la Régence soient priées de donner le nom de la Kahina à une artère de la cité et qu'une majestueuse statue équestre lui soit érigée par souscription sur une des principales promenades de notre capitale.

Naissance

M. et Mme L. H. Comte nous font part de la naissance d'un vigoureux garçon chez le lieutenant et Mme Bousquet.

Nous souhaitons bonne santé et bonheur au nouveau-né et adressons à ses parents et grands-parents nos sincères félicitations.

Une grande soirée

L'Orphelinat et la Fraternelle des Employés et Ouvriers des Chemins de fer organisent une soirée, suivie de bal, qui aura lieu samedi 10 mai à neuf heures du soir, à l'Hôtel des Sociétés Françaises, sous le haut patronage du Directeur de la Compagnie du Bône-Guelma.

Nul doute que le public se porte en foule samedi prochain et donne par sa présence un éclatant témoignage de sympathie à l'œuvre si intéressante de l'Orphelinat et la Fraternelle des Employés et Ouvriers des Chemins de fer.

Les personnes qui ne pourraient assister au bal peuvent envoyer leur offrande à M. Dubuisson, chef de gare principal à Tunis.

Sfax

Nous remercions toute la presse tunisienne qui, aujourd'hui, au grand complet a protesté contre l'heure tardive (13 heures), du déjeuner à El-Djem du train partant de Tunis à 6 h. 25 matin pour Sfax, alors que ce train passe à Soussa à 11 heures.

Espérons que la voix du grand confrère de Tunis aura plus de poids que les autres et fera changer l'heure du déjeuner de ce train dont la vitesse pourrait être sensiblement accélérée si l'on désire conserver l'arrêt du déjeuner à El-Djem.

Les voyageurs qui, aujourd'hui, vont visiter Tozeur, ne peuvent s'empêcher de remarquer la différence de matériel qui existe entre le Bône-Guelma et le Sfax Gafsa.

Disons, tout d'abord, que le matériel à voyageurs du B.-G., le nouveau, est bien supérieur à celui du S.-G., mais celui des marchandises de cette dernière Compagnie est supérieur à celui du B.-G. Les machines, surtout, dernier modèle, sortant des usines de Wintgerster (en Suisse), sont remarquables. Et ce matériel, bien qu'à voie de un mètre, est muni de deux

6, Rue de Rome
VASTES ENTREPOTS
Rues de la Loire et du Var

Quincaillerie, Ferronnerie, Armes de chasse
OUTILS AGRICOLES
FONTE, FER ET ACIER

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et 2, rue Al-Djazira TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole supérieure d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. — Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés. Exploitations minières, agricoles et industrielles.

Téléphone n° 553

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
TUNIS -- 22, rue de Russie, 22 -- TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Mesdames

HEMAGENE TAILLEUR

Guéri :
**Epoques Douleuruses,
Irrégularités,
Retards, Suppressions,**
Soul produit scientifique Adopté
par les Hôpitaux de France et de l'Étranger
Préparé par TAILLEUR, chimiste de 1^{re} classe,
Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-Interne
des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.
La FLÛTE dans toutes les Pharmacies de France 2.25
P. 4. mandat 2.50. Brochure explicative gratuite. Demander
à P. TAILLEUR, chimiste à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.)

Depot principal à Tunis
Pharmacie FATTACIOLI, av. de France, 7

MAGASINS GENEUX

ET
ENTREPOT RÉEL
de Tunis

Entrepôt réel, fictif & simple - Warrants

Pour renseignements, s'adresser à la direction, avenue de la République.

Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

5, rue de la Casba, 5
près la Place de la Bourse au 1^{er} étage
TUNIS

Service à la Carte -- Repas sur Commande

VRAIE CUISINE ITALIENNE
Spécialité des PASTAS et DESSES
Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples
Vin de Piémont -- Vin du Chianti

SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation, et voyez la vie joyeuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en toute confiance voir les appareils "ACOUTISCON" qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-Unis une réputation splendide grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A
GENERAL ACOUSTIC COMPANY, de NEW-YORK
6, Rue de Hanovre, 6, PARIS

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

Félix FISCHEL
Tunis — 45, route de l'Ariana (en face le Cimetière)

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. — CAMOIN frères propriétaires. — Se recommande aux voyageurs et touristes. — Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. — G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Téléphone 450.

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face l'Hôtel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Droguerie de la Poste. — J. Attal, Juste en face l'horloge de la poste. Produits de premier choix. Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiterie. — Maison Montelatocchi, CHAMBRON, successeur, Avenue Jules Ferry, 53 et 55. — Five o'clock.

Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset. Champignolle et Spatenbräu. J. Billiant, propriétaire.

200 repas par jour, RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe, Avenue Jules-Ferry.

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Stations thermales desservies par le réseau P.-L.-M. : Aix-les-Bains, Besançon, Châtel-Guyon, Evian-les-Bains, Fumades-les-Bains (St-Julien-les-Fumades), Ganèva, Menthon (Lac d'Annecy), Royat, Thonon-les-Bains, Uriage (Grenoble), Vais, Vichy, etc.

Billets d'aller et retour collectifs (de famille), 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 35 jours, avec faculté de prolongation, délimités, du 1^{er} mai au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble. — Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : Les deux premières personnes paient le Tarif général, la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50 o/o, la 4^e et les suivantes d'une réduction de 75 o/o. Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare du départ.

NOTA. — Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

VÊTEMENTS

J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



Imprimerie spéciale de la Petite Tunisie Socialiste.

Le gérant, D. V. SCIALOM.

Etablissements OROSDI-BACK

Rues Es-Sadikia et d'Allemagne

Société anonyme au Capital de DIX MILLIONS DE FRANCS

Siège Social à Paris, 14, Rue de Londres

Lundi 5 Mai et jours suivants

Grande Exposition de Nouveautés d'Eté

OXYGENEE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFES
EXIGER LA BOUTEILLE

M. BEMBARON, agent
TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

Clinique Vétérinaire
BONNENFANT, administrateur
Boxes — Cheuil — Pension pour
Chevaux et Chiens
ROUTE DE L'ARIANA

CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie au (Port)
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia
TÉLÉPHONE : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif).

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.
Dépôt à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 o/o
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis
Magasin de Vente : 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS
Torches en feux de couleurs pour retraits aux flambeaux
Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer
Mèches de Sécurité pour Mines
Fabrique à Borgel, route de La Goulette
TÉLÉPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de francs
Siège social à TUNIS, 7, rue d'Alger
AGENCES A SOUSSE ET A SFAX
Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur Titres — Encaissements et compte de Coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du
BON DE CAISSE
qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

F. BERNET
TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISONS A DOMICILE

CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne
CHAUSSURES FAURE
habillées pour soirées
HAUSSURES FAURE
Pantoufles chaudes et élégantes, sabots, galoches, chaussons
CHAUSSURES FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnes
14, rue d'Italie — TUNIS Succursale à Bizerte

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursales : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
CHANGE DE MONNAIES
Garde de Titres et Objets précieux
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix -- Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médailles d'or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

MAISON A. MODIGLIANI

FONDÉE EN 1868
AGENTS MARITIMES
Affrètements — Assurances Maritimes — Embarquements et Débarquements
Succursales : BIZERTE, SOUSSE & SFAX
Adresse Télég. : Maritime-Tunis Téléphone 74
TUNIS — 5, Rue S-Charles, 5 — TUNIS

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départs de la Semaine
ARRIVÉES
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Callo, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.
DÉPARTS
Dimanche à midi, service direct pour Marseille.
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.
N. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire à lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Cie de Navigation Mixte

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches 1 10 h. s.
— à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.
— de PALERME, tous les mercredis à 4 h. m.
— de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.
— de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.
— à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. soir.
Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à h. s.
— de TUNIS pour PALERME, tous les lundis à 4 h. s.
— de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.
— de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.
— de MARSEILLE pour Tunis, tous les mercredis à midi.
— de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdiia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.
— de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Zibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de passages de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PEDELUPÉ Frères.

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales
Graisses consistantes
Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis
Droguerie HABIS
TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

L'Aermotor

Moulin à vent en acier galvanisé
La plus haute récompense aux Expositions
Pour tous renseignements, s'adresser che
M. P. LECLERCQ & C^{ie}
Avenue de Carthage — TUNIS

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS
Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes. — Embarquements et débarquements. — Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-meubles assure. — Billets d'excursions. — Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout.
Emballage de mobiliers. — Meubles de chambre.
Entrepôts avenue de Londres n° 30, rue de Montpelier, et rue du Café. Téléphone 190.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme — Capital : 50 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à Sousse et à Bizerte
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque. Escomptes. Recouvrement. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de monnaies étrangères. Dépôts à vue à échéance fixe. Un an à 4 ans 8 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

VILLA DE L'ARCHET

Hôtel. Pension de Famille à Saint-Cergues (H^{te}-Savoie)
Chambre & Nourriture comprise, 4, 50, 5 & 6 fr. par jour
Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voires. Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée. Centre d'Excursions
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. — A 30 minutes de Genève. — A proximité de Thonon, Annecy, Genève etc.
Condition spéciales pour Famille
Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues H^{te}-Savoie ou au Journal pour les renseignements.

Un martyre qui dure 30 ans! Le Pulsoconn - Macaura l'en délivre en quelques jours

Si le temps des miracles n'était passé, ne croyez-vous pas qu'on pourrait crier au miracle ? Et cependant, dans le cas que nous allons citer tout s'est passé le plus naturellement du monde.



L'inventeur du célèbre Pulsoconn

Le massage intensif provoqué par le Pulsoconn dont le marteau frappe des milliers de fois par minute, a provoqué une intense circulation du sang et il a ainsi ramené à vie et à la santé dans les membres atrophiés, ankylosés, raidis. Mais la prière lettre de ceux qui sont guéris est plus éloquente que de pauvres explications :

Société rhumatismale et Paralysie

M. Marty, régisseur du domaine de Rospique, Verteuil-Agenais (Lot-et-Garonne), écrit ce qui suit : « Depuis plus de trente ans, je souffrais d'une sciatique rhumatismale qui ne me permettait aucun mouvement ou position courbée. Je ne pouvais ni monter, ni rester assis en voiture. Je ne pouvais me chauffer sans le secours de mon femme. Je restais quelquefois étendus ans pour bouger. J'avais consulté plusieurs médecins : aucun n'avait pu me procurer le moindre soulagement : après avoir tout essayé, je voulais essayer votre appareil, lequel, après 30 séances m'a entièrement débarrassé de cette horrible torture. Mon cas

vous a valu la vente de plus de 30 appareils dans la contrée. Je dois ajouter qu'un voisin, âgé de 72 ans, infirme depuis 25 mois (tassement de la moelle épinière) ne pouvant se remuer que comme un insecte, après quelques applications de mon appareil, a obtenu du soulagement : la famille se hésiter, vous a acheté un Pulsoconn 2 mois après le malade montait au bourg, qui est à 2 kilomètres de sa demeure, alors que depuis dix ans il n'avait pu voir que le seuil de sa porte. Les prières l'y portaient pour le faire prendre un peu d'air.

Veuillez agréer mes bien affectueuses salutations.

N'hésitez donc pas à venir vous aussi essayer sur vous à l'Institut Fédal que vous prodira le merveilleux petit appareil.

Quelle meilleure preuve de loyauté et d'efficacité peut-on donner ? Venez, essayez, si cela ne vous produit pas l'effet attendu, vous rembourseront votre appareil et il ne vous en aura pas coûté 1 centime.

Les lecteurs savent que nous nous sommes fait un plaisir de leur adresser gratuitement un exemplaire de notre livre "Le Pulsoconn - Macaura" qui est le seul livre de ce genre qui ait été traduit en français. Ce livre est le seul qui ait été traduit en français. Ce livre est le seul qui ait été traduit en français.

BOY spécial N° 107
Demandez droit à une application gratuite du Pulsoconn ou à l'envoi gratuit du Livre de Santé, ainsi que tous renseignements utiles à l'adresse de la plus métrique d'Europe.

Boulangerie-Pâtisserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449 **WAGNER & C^{ie}** Téléphone 449
24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8
PATISSERIE DE 1^{er} ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages
PBIN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE
Crème Chantilly de France

TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre
Lumière électrique
150 CHAMBRES ET SALONS
Hôtel de premier ordre
Lumière électrique
Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver
SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE